

## Rapport de la commission des Finances du conseil communal de Bassins

### Préavis 9/18 relatif au budget pour l'année 2019

Dates des séances : 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre et le 4 décembre 2018.

Membres de la commission présents : Mmes Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, Anne Treboux, Sylvie Elben, Nicolas Sudan (excusé 1x) et Michel Ruffieux (excusé 2x).

Membres de la municipalité présents les 19 novembre et 3 décembre 2018 Mmes Maria Krasnova, Katia Gashi et MM. Didier Lohri, Lorenzo Merlanti, Alexander Pacozzi. Mme Angeloz, secrétaire communale, était présente lors des 2 séances. Mme Liliane Malherbe, boursière communale, était présente le 19 novembre 2018.

En date du 19 novembre 2018, la municipalité au complet nous a présenté le budget pour l'année 2019. La commission des finances a rencontré le 3 décembre 2018 tout d'abord la commission de gestion, afin de lui poser uniquement des questions liées aux comptes 2017, et ensuite la municipalité suite à ses questions concernant le budget envoyées en amont aux membres de la municipalité.

Nous remercions la municipalité, la boursière et l'ensemble du personnel communal pour leur engagement.

En date du 3 décembre 2018, la municipalité nous a remis ses réponses par écrit et les a commentées.

La commission des finances a minutieusement étudié le budget. Vous trouverez nos questions et les réponses de la municipalité dans le document « réponses complémentaires données à la commission des finances au sujet du préavis 9/18 ».

Après avoir étudié le préavis 9/18 la commission des finances propose les amendements suivants :

Pour les rubriques mentionnées ci-dessous, la commission des finances désire

**-1<sup>er</sup> amendement : Réfection de chemins forestiers**

Ramener le montant de la rubrique 32.314.1 à Frs 0.- par analogie faire de même avec les rubriques associées 32.451.2 (subvention cantonale) et 32.480 (prélèvement sur fonds de réserve)

**-2<sup>ème</sup> amendement : Entretien cabane du Peney**

Ramener le montant de la rubrique 32.315 à Frs 0.-

**-3<sup>ème</sup> amendement : Réfection des murets**

Ramener le montant de la rubrique 321.414.1 à frs 0.- et par analogie faire de même avec la rubrique associée 321.451 (part subside rétrocédé)

Au vu des montants engagés, la commission souhaite que ces projets soient soumis au conseil sous forme de préavis durant l'année 2019.

**Remarques :**

**-45.301 prestations salariales.** La commission des finances est consciente du nombre d'heures effectuées par les employés communaux. Afin d'éviter une augmentation des taxes, est-ce qu'une modification des horaires d'ouverture serait envisageable ?

**-22.322.0, 22.322.2, 22.322.5 intérêts emprunts liés au budget, intérêts emprunt c/c, intérêts facture sociale.** Nous soulignons le montant total important de Fr. 19'500.-.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous demande d'accepter les amendements qui vous sont proposés et d'accepter le préavis 09/18 amendé.



Sylvie Elben



Nathalie Guignard Pidoux



Anne Treboux



Herlinda Elmer



Anne Genevay-Bolay



Michel Ruffieux



Nicolas Sudan  
Rapporteur

Bassins, le 5 décembre 2018

